

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2017

Présents

A. MEULOT – J. PELICOT – L. RUELLE - S. ROUMEAS - J. AUBUSSON - C. MOREAU - F. ROBBE - E. POUDELET - G. PANTIN - N. GUENAULT - L. TRAVERS – R. CHESNEAU - C. GOULESQUE

Absentes excusées

A. FLORENCE pouvoir à L. RUELLE
C. PAIN pouvoir à A. MEULOT

Secrétaire de séance

ROBBE Francine

En l'honneur du policier Xavier JUGELE tué lors d'une attaque terroriste, M. le Maire, fait observer une minute de silence.

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé.

I. FINANCES

- Subventions accordées aux associations pour l'exercice 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité du versement des subventions suivantes :

FOOTBALL CLUB SAINT ANTOINE	1 000 €
PREVENTION ROUTIERE TOURS	100 €
LES AMIS DE LA GRENOUILLERE ST ANTOINE	500 €
ASSOCIATION COMBATTRE LA PARALYSIE à LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	100 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	50 €
COMITE DES FETES ST ANTOINE	3 500 €
JUDO CLUB METTRAY	870 €
CAMPUS DES METIERS DE L'ARTISANAT 36642? ROUTE DE St Avertin à TOURS	140 €
BTP CFA à SAINT-PIERRE-DES-CORPS	65 €
AMICALE DE LA BELLE EPOQUE ST ANTOINE	250 €
SOCIETE DE CHASSE SAINT ANTOINE	500 €
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE SAINT ANTOINE	1 000 €
COMITE DE PARENTS D'ELEVES ST ANTOINE DU ROCHER	3 500 €
ACSSA SAINT ANTOINE	3 500 €
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ST ANTOINE	200 €
SOLIDARITE NEUILLE PONT PIERRE ET NEUVY	250 €
LOCATION SALLE DES 4 VENTS	1 000 €
SECOURS CATHOLIQUE "EPISODE" à TOURS	50 €
YAMATO à SAINT ANTOINE	400 €
MFR BOURGUEIL	70 €

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2017.

- Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes et l'ACSSA

Une subvention exceptionnelle est prévue en cas de location de la salle des 4 vents par l'ACSSA et / ou le comité des fêtes, 1000€ sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2017.

- Location de la benne

Monsieur le Maire propose de remettre en service la location de la benne aux habitants de Saint-Antoine-du-Rocher uniquement pour les déchets verts.

Son prix de location est fixé à 75€ pour 48 heures ou le week-end. En cas d'utilisation sur la voie publique, le locataire devra demander à la mairie d'établir un arrêté fixant le jour et les horaires d'utilisation.

Le conseil municipal vote la location de la benne pour les végétaux à l'unanimité.

II. PERSONNEL

- Ratios Promus Promouvables

Le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

* fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,

* Sur la base des critères retenus suivants :

- L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,

- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}

Considérant la réorganisation administrative de la Mairie,

que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

il est exposé par Madame Francine ROBBE, adjointe aux finances, qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Monsieur le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau, suite à l'avis de la commission paritaire au

centre de gestion du second trimestre 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1er classe 35/35ème à compter du 26 avril 2016.

Les crédits nécessaire à la rémunération et aux charges des nommés dans les emplois seront inscrits au budget, charges de personnel.

- Création d'un poste d'adjoint Administratif territorial 35/35^{ème}

Considérant la réorganisation administrative de la Mairie,
et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions à assurer,

Monsieur le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet 35/35ème à compter du 1er juillet 2017.

Les crédits nécessaire à la rémunération et aux charges des nommés dans les emplois seront inscrits au budget, charges de personnel.

- Tableau des effectifs

Le conseil municipal décide d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit :

Grades	temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Secrétaire de Mairie	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	17/35ème	X	
Agent de Maîtrise	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	18.70/35ème	X	
Adjoint technique territorial	8.60/35ème	X	
Adjoint technique territorial	6.56/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		x
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		x
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		x
Adjoint territorial d'animation	14/35ème	x	
Adjoint territorial d'animation	20/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32/35ème	x	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35/35ème	x	

III. URBANISME

- Droit de préemption urbain

La commune n'exerce pas de droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Une maison 4 route de Cerelles
- Une maison au 2 ter La Croix aux renards
- Une maison 34 rue de la Poste
- Une maison 7 rue de la Chahoulerie
- Une maison 8 rue des Caves

- Position sur le projet de la société Kronos solar

Le sujet est reporté en Mai car Monsieur le Maire souhaite recevoir à nouveau la société pour éclaircir un certain nombre de points.

IV. INTERCOMMUNALITE

- SIEIL : achat groupé d'électricité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et des services en matière d'efficacité énergétique.

V. DIVERS

A-MEULOT : informe que LR Free Mobile souhaite installer un relais à Aigrefin sur le terrain TSD.

Rappelle la cérémonie du 8 mai fixée à 10H30 à la Mairie et indique que le conseil municipal des enfants sera présent.

Annonce une exposition à la Membrolle le 8 mai 2017 qui traite de la période de l'entre deux guerres.

La secrétaire en charge des élections établira le tableau des permanences pour le 2^{ème} tour des Présidentielles.

E. POUDELET a assisté à la réunion du SICA sur l'identification des zones humides. La société SEPEND a été choisie par le SICA pour faire le recensement de celles-ci. Il débutera en Mai sur la commune de Saint-Antoine-du-Rocher et le rapport final est prévu en Janvier 2018.

Ces zones devront figurer ensuite dans les PLU et SCOTT.

L'association de la Chapelle édite des cartes postales de Saint-Antoine-du-Rocher qui seront mises en vente dans les commerces au profit de l'association. Sept cartes ont été offertes à chaque membre présent du conseil.

J. AUBUSSON : fixe une réunion de la commission « communication » au 10/05/2017 à 20h30.

Fait le compte rendu de la première réunion Sport/loisir de la CC et confirme que la salle de sport de 480m² sera bien implantée à Saint-Antoine-du-Rocher.

Relate que la CC du Pays de Racan accordait des subventions aux communes qui ne possédaient pas de pôle sportif ce qui n'était pas le cas dans la CC de Gâtines Choissille.

F. ROBBE : a assisté à la première réunion de la commission Environnement qui était une réunion de présentation des choses faites par les deux communautés de communes.

Certaines actions engagées par Gâtines Choisille s'intégreront parfaitement dans l'agenda 21 de Racan.

Racan a un intervenant informatique en la personne d'Alexandre Caron qui organise des rencontres sur l'informatique et qui passera dans nos communes pour recueillir nos souhaits.

Racan a également un intervenant Rivières.

R. CHESNEAU : fait la liste des travaux engagés ou en cours de devis

- Raccordement de la bibliothèque à la PAC de la salle pluriactivités
- compteur de calories sur la PAC
- mur de clôture au local technique
- création d'un compteur d'eau au bar
- pignon recouvert d'ardoises de l'école
- réparation des gouttières bâtiment école
- renforcement de la charpente du clocher
- peinture dans certaines classes de l'école
- peinture des menuiseries des logements à côté de l'épicerie

Informe de la pose du panneau d'information électronique double face de la Société choisie « LUMIPLAN » sur la place de la chapelle. Les travaux débuteront début mai. Le prix de 19660€ HT comprend, le panneau, la maintenance et le plot béton. La tranchée pour les câbles électriques est faite par ENEDIS au prix de 1255.97 € HT.

J. PELICOT précise que des sous commissions de la commission Environnement de la Communauté de Communes sur les thèmes :

- Gestion des déchets
- Agenda 21 et itinérance informatique
- Sensibilisation
- Rouchoux et randonnées

Seront créées et les membres de la commission seront invités par mail à se positionner dans l'une ou l'autre des sous- commissions.

A assisté à la première réunion de la commission « Développement Eco » et le compte rendu sera transmis à tous les conseillers par mail.

L. TRAVERS – C. MOREAU

Ont assisté à la première réunion « Culture » à la Communauté de Communes. Ont insisté pour qu'un projet de culture du territoire soit mis en place et ont constaté que le président ne semble pas réceptif à ce projet. Le projet animé par une stagiaire de la Communauté de Communes s'intitulant « théâtre du sous-sol » dont le fascicule distribué dans les communes s'intitule « à la recherche du spectacle idéal ».

E. POUDELET

Fait la lecture d'un article de la NR sur le guide touristique de la CC dans lequel Saint-Antoine du Rocher ne figure pour ainsi dire pas.

Réponse de J. AUBUSSON : le guide créé par la CC de Racan demandait des informations touristiques organisées par les communes de Gâtines Choisille. Une mésentente sur le contenu a engendré la non représentation des actions (qui ne sont pas touristiques) de Saint-Antoine-du-Rocher dans ce guide.

Fin de conseil à 22h25

Prochain conseil le 24/05/2017 à 20h30

